

LA TRIMESTRIELLE DU P3A

PROGRAMME FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE



www.p3a-algerie.org

Actualités des jumelages

Jumelage MPTTN :
Un écosystème pour le
développement
des TIC en Algérie

P: 02-03

Actualités des jumelages

Jumelage DQC :
Un colloque sur la
diminution du sucre, du sel
et des matières grasses
dans les aliments

P: 04-05

TAIEX :
Atelier « TAIEX » Multi-Pays
sur
l'économie circulaire

P: 10-11

Dans ce numéro :

FOCUS SUR :
Appui à la formation des
journalistes radio
aux
medias
a l'éducation aux

P: 09

Focus sur :

Renforcement des
capacités de
communication
institutionnelle
des organismes bénéficiaires
du programme SPRING

P: 08

Contribution :
DGI-ANC-DGFIIP :
UN PARTENARIAT
ALGERO-FRANÇAIS
conjugué au pluriel

P: 06-07

UN PARTENARIAT ALGERO – GERMANO - FRANÇAIS



POUR UN ECOSYSTÈME FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES TICS EN ALGÉRIE

l'Algérie attache une importance particulière à la meilleure traduction sur le terrain des actions de coopération par essence et vocation destinées à la faire bénéficier de concours spécialisés propres à renforcer ses moyens propres.

La coopération entre l'Algérie et l'Union européenne, vise deux objectifs majeurs sur le plan du partenariat économique et social :

- Un, la mise en œuvre d'une **stratégie intégrée de l'emploi et renforcement du dialogue social.**
- Deux, l'amélioration de l'**environnement des affaires et de la politique d'entreprise**, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Dans ce contexte, les Technologies de l'Information et de la Communication ont leurs parts dans ce partenariat entre les deux parties. Celui-ci porte d'une part sur la poursuite de la coopération, le développement des politiques et des procédures dans les domaines des TIC, de l'audiovisuel et des médias ; et d'autre part sur le renforcement de la participation algérienne, dans le volet relatif aux TIC dans le Programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation.

Le secteur des TIC, l'Algérie y a investi des efforts considérables ; aussi bien

dans l'acquisition et la mise en place d'installations et d'infrastructures opérationnelles de haut niveau, mais également dans la création des conditions les plus favorables à l'émergence de l'expertise par la formation de spécialistes et la promotion de la recherche.

Ces efforts trouvent leur raison d'être dans le caractère stratégique et qui n'est plus à souligner, des technologies de l'information et de la communication, et de leurs applications incontournables aujourd'hui dans tous les domaines de l'activité humaine. A telle enseigne qu'aucune œuvre de développement digne de ce nom ne peut faire l'impasse sur la nécessité impérieuse de valoriser et de moderniser sans cesse cet outil. Car il enregistre chaque jour des perfectionnements et des mises à jour auxquels nous sommes mis en demeure d'être attentifs.

C'est dire par conséquent l'attention portée au projet de jumelage Institutionnel portant appui au Ministère de la Poste des Télécommunications, des technologies et du Numérique, orienté sur la mise en place d'un écosystème propre à favoriser le développement des Technologies de l'information et de la Communication en Algérie et qui constitue sans doute **une opportunité à saisir pour le développement des**

activités économiques basée sur les TIC et des usages correspondants, à travers , la promotion des PME via la mise en réseau, le transfert de l'expertise et le développement des services TIC et plus objectivement le renforcement des capacités du MPTTN en termes d'encadrement et d'innovation.

Lancé officiellement, le 20 juillet 2017, en présence du Commissaire européen **Monsieur Johannes Hahn**, ce projet répond exactement aux attentes des deux partenaires (L'Algérie et l'UE).

Il souligne l'intérêt, l'importance et l'enjeu du développement des TIC en Algérie sur tous les plans : social, économique, et scientifique.

D'une durée de 24 mois, ce jumelage institutionnel - véritable outil d'accompagnement, de dynamisation et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques-, devrait permettre la création d'une vraie synergie entre les institutions engagées et faire bénéficier le partenaire algérien des expériences vécues par les partenaires européens. Il ambitionne de développer des activités économiques basées sur les TICs et les usages correspondants et contribuer à la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TICs.

Suite... >>>

La logique du projet

La logique du projet est axée sur des missions de terrain menées par des experts européens – plus d'une soixantaine depuis le début du projet ce qui représente plus de 235 jours d'expertises - mais également sur des visites d'études (04 visites au total sont prévues en Europe (Allemagne et France) pour 5 cadres des parties prenantes.

Le projet de jumelage va aborder sa seconde année pendant laquelle, la multiplication des échanges de bonnes pratiques, le transfert de connaissances, de compétences, et l'accompagnement de l'ANPT et des partenaires, devront assurer, avec la forte coopération de tous les acteurs et l'orientation du MPTTN, la mise en place durable d'un écosystème à vocation internationale favorisant le développement des TIC en Algérie.



Délégation algérienne, Berlin



Ici, un atelier sur la révision de l'offre de formation au sein de l'INTTIC et l'INPTIC

La première visite a eu lieu **du 16 au 22 juillet 2017 à Berlin et Munich**. L'objectif était de former les participants au monde de l'incubation et tout le réseau organisé autour de l'incubation. Une visite de parcs technologiques, la visite d'incubateurs, d'écosystèmes TIC, ...etc.

Parmi les nombreuses missions de terrain en Algérie, le 28 septembre 2017, l'ANPT a accueilli au Cyber parc de Sidi Abdellah, M. Ulrich Sandl, du BMWi allemand, expert sur les questions de standards des TIC, mais également sur la cybersécurité et la sécurisation des données. Cette visite a donné lieu à un atelier riche en échanges et débats et ce en présence des acteurs publics dans le domaine des TIC.



Jochen Zimmermann, BMWi et Nabil Belmir, directeur de l'incubation, ANPT

Durant la deuxième semaine du mois de janvier 2018, Jochen Zimmermann, conseiller auprès du Ministère de l'économie, dans l'Unité médias et cadre juridique des services numériques allemand s'est déplacé en Algérie pour une mission dont l'objectif était de contribuer à la rédaction d'une analyse juridique ainsi que d'un document portant sur les bonnes pratiques dans le champs de l'activité 4.3 portant sur « l'Accompagnement de la création d'une cellule de veille pour la sécurisation dans l'usage des TIC au sein du réseau de l'ANPT et, surtout d'évaluer les besoins et les intérêts particuliers des bénéficiaires Algériens.

L'expert allemand a également animé un atelier au cours duquel, il a donné un aperçu des derniers développements au niveau de l'UE sur la réglementation des plates-formes internet. Outre les références à l'initiative P2B de la Commission, l'accent a été mis sur le traitement des contenus illicites. L'expert allemand a également présenté le régime de responsabilité en vertu de l'article 14 de la directive sur le commerce électronique ainsi que la procédure de notification et d'action (« Notice&Action »).

Le Jumelage en Chiffres

Intitulé : « Appui au Ministère de la Poste des Télécommunications, des technologies et du Numérique pour la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des Tic en Algérie ».

Date de lancement : 20 juillet 2017

Financement :

Partenaires :

- L'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques (ANPT).
- Le Ministère Fédéral de l'Economie et de l'Energie (BmWi) en sa qualité de chef de file.
- La Fondation Sophia Antipolis (FSA) de France en tant que partenaire junior

Résultats attendus :

1. Améliorer le réseau partenarial dans une finalité d'innovation ;
2. Renforcer l'encadrement de la recherche-développement des TICs ;
3. Revisiter le processus d'incubation ;
4. Redynamiser le Parc de Sidi Abdellah.

SUCRE SEL et MATIÈRES GRASSES

Dans le cadre du projet de jumelage institutionnel lancé au profit de la Direction de la Qualité et de la Consommation, le Ministère du Commerce a organisé le **19 septembre 2017**, un colloque sur la diminution du sucre, du sel et des matières grasses dans les aliments.

Ce colloque présidé par le Ministre du commerce, a été le point d'orgue d'une série d'initiatives prises notamment par le ministère de la santé et le ministère du commerce, depuis le début des années 2000. Dans ce panorama, le projet de jumelage sur la collecte, l'analyse et la promotion de l'information du consommateur est un outil d'aide à la décision et, également, d'assistance à la mise en œuvre des orientations et décisions du Ministère du Commerce.

La prise de conscience que l'excès de sucre, de sel et de matières grasses avait un coût insupportable en terme de santé publique, est intervenue très tôt en Algérie, face à l'accroissement exponentiel des maladies cardiovasculaires et des cas d'obésité notamment infantile.

Toutefois, cette prise de conscience forte des ministères précités n'a pu se traduire en une politique concertée, visible et pérenne, tant les autres priorités de l'Algérie étaient prégnantes et en dépit des contributions d'une plénitude d'acteurs publics tels le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère de l'enseignement supérieur, à travers ses restaurants universitaires, le Ministère de l'éducation nationale, à travers sa forte implication dans la Journée africaine de l'alimentation



Un colloque sur la diminution du sucre, du sel et des matières grasses dans les aliments

scolaire et, enfin, les universités, à l'instar des actions de vulgarisation tout azimut entreprises vers les scolaires, étudiants et professionnels de l'agro-alimentaires par l'Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires (ESSAIA).

Dans ce contexte, deux éléments déclencheurs ont marqué ce début d'année, le nouvel élan que les pouvoirs publics donnent désormais aux politiques publiques en faveur des consommateurs ; avant que ces derniers ne deviennent des patients du système de santé !

Le Premier ministre a ainsi créé en avril 2017 un Comité interministériel pour la lutte contre les maladies non transmissibles, placé sous la présidence du Ministère de la santé.

D'un autre côté, le Gouvernement approuvait en décembre 2016, le lancement d'un projet de jumelage avec l'Union européenne auprès du Ministère du commerce. Ce jumelage institutionnel vise l'Appui institutionnel au dispositif de collecte, d'analyse et de promotion de l'information pour la protection des consommateurs. Il est financé par l'Union européenne, à travers l'instrument de coopération qu'est le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie – UE (P3A).

Depuis le démarrage en janvier 2017 du projet de jumelage confié à l'organisme public de coopération internationale d'Irlande-du-Nord (NICO), plus de la moitié des 16 activités assurant

le déploiement du jumelage auprès de la Direction de la Qualité et de la Consommation, des ministères tiers, des institutions publiques, des associations de consommateurs et des organisations professionnelles partenaires, ont été lancées avec succès.

Au rang de ces activités, s'est trouvé l'appui direct du jumelage à la venue de deux experts britanniques pour intervenir comme panelistes lors du colloque du 19 novembre 2017. Le Royaume-Uni a une expérience avérée en matière de lutte contre les trois fléaux abordés lors du colloque. Ces experts du jumelage ont exposé à l'auditoire composé de cadres dirigeants de l'Administration, des universités et de la recherche, du milieu des affaires et des associations de consommateurs, les particularités de l'approche inclusive britannique, d'un côté, une politique publique forte construite autour d'un slogan fédérateur unique et de services publics fonctionnant en réseau et, de l'autre, une multitude d'actions de terrain de la responsabilité des autorités locales mais concourant à l'objectif général.

Cette approche a d'ailleurs pu être vérifiée de visu par une équipe interministérielle de fonctionnaires algériens qui, du 15 au 21 octobre dernier, dans le cadre d'une visite d'études à Londres organisée par le projet de jumelage, a pu s'entretenir avec les principaux acteurs de la société civile intervenant dans la campagne en faveur de la diminution du sucre et du sel dans les aliments. La

Suite... >>>

délégation algérienne s'est longuement documentée, à la Barts and The London School of Medecine and Dentistry, sur les moyens d'intervention de ses trois puissantes fondations à but non lucratif ;les deux premières intervenant au niveau national -Consensus Action on Salt & Health (CASH)et Action on

tels l'étiquetage nutritionnel, les règles d'hygiène et la communication sans restriction avec le public et les établissements servant des aliments **(le Food Hygiène Rating développé par l'administration britannique de contrôle des produits alimentaires, la Food Standard Agency)**

la création d'un centre d'appel dédié aux problèmes de consommation, la maîtrise des accidents domestiques et la prévention des intoxications alimentaires.

Outre la coopération de l'Union européenne, à travers ledit jumelage et l'Equipe d'Assistance Technique du Projet d'Appui Spécifique sur la Surveillance et l'Encadrement du Marché (EAT PASSEM), le Ministère du commerce bénéficie en 2017, pour la mise en œuvre de sa politique de protection et d'information des consommateurs (qui sera reflétée dans le futur Plan Stratégique Opérationnel (PSO) du ministère et des nombreux autres acteurs publics du consumérisme) de l'appui, notamment, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers son financement d'une étude sur l'économie informelle en Algérie, de la CNUCED dans le domaine du gaspillage alimentaire et de la FAO sur la prévention des intoxications alimentaires.



Sugar- et la troisième, opérant au niveau international -World Action on Salt and Health (WASH).La jonction réussie entre le milieu de la recherche de pointe et celui des défenseurs de cause d'intérêt publique a particulièrement retenu l'attention des membres de la délégation algérienne ; la possibilité de transposer l'exemple en Algérie devant faire l'objet de discussions approfondies au sein des instances concernées du pays.

Au cas d'espèce, le rôle du jumelage a donc été, en premier lieu, d'encourager les synergies au niveau national en favorisant la nomination au sein de plusieurs institutions et ministères algériens, de représentants à même de jouer autant le rôle de relais des préoccupations du ministère du commerce en matière de protection du consommateur, que celui de soutien aux institutions et ministères tiers dans le même domaine de la consommation.

En second lieu, le projet de jumelage jouera le rôle d'aiguillon afin que le fort intérêt médiatique suscité par le thème du colloque du 18 septembre perdure et atteigne l'ensemble du territoire national. Il interviendra également pour apporter en tant que de besoin, son appui technique dans des domaines concourant à la politique de diminution du sucre, du sel et des matières grasses

Le sujet de l'usage excessif de sucre, de sel et de matières grasses dans les aliments et l'appui technique du projet de jumelage n'est qu'un des nombreux volets d'une politique d'information du consommateur qu'appuie le jumelage précité. Parmi ses 16 activités, le projet de jumelage, à la demande du pays bénéficiaire, conseille le Ministère sur d'autres outils de sa politique publique de protection et information du consommateur et particulièrement

En sa qualité de point central du suivi des initiatives des parties susmentionnées et de la rédaction des textes en rapport avec la protection du consommateur, **la Direction de la Qualité et de la Consommation (DQC)** du Ministère du commerce assure la coordination entre ces projets d'assistance technique internationale et les autres parties prenantes publiques sans oublier le milieu des affaires et le maillage des associations de consommateurs de niveau national et de compétence locale.



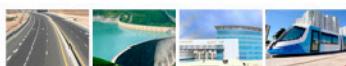
DGI-ANC-DGFIP : UN PARTENARIAT ALGÉRO-FRANÇAIS CONJUGUÉ AU PLURIEL



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

المديرية العامة للضرائب
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

VOS IMPÔTS SERVENT À FINANCER TOUS
CES PROJETS

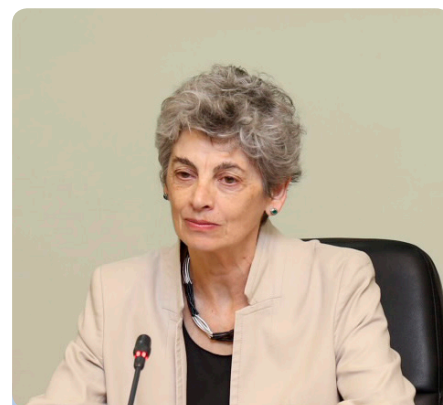


La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) par l'intermédiaire des deux directions historiques qui la composent, la DGI et la DGCP, s'est tournée dès 1989 avec le lancement des premiers programme PHARE (Programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale) vers l'outil jumelage dont l'objectif était et reste de renforcer les relations bilatérales avec les pays partenaires. Voilà donc 28 ans que la multiplicité des missions de la DGFIP lui permet de se porter candidate aux différentes actions portées par les programmes d'appui européen, actions ponctuelles ou TAIEX, jumelages et appel d'offres via l'opérateur d'expertise national, tant dans la sphère fiscale et cadastrale que dans la sphère gestion budgétaire et comptable.

Elle apporte par ailleurs son soutien technique depuis plus de 40 ans via ses deux MCI (Mission de coopération internationale), réunies depuis 2008, par le biais de missions d'expertise dite perlées aux administrations algériennes homologues – DGI, DGC, ANC et DGDN afin de maintenir un dialogue de qualité et une connaissance actualisée de leurs chantiers. Elle a ainsi acquis un savoir-faire reconnu qui lui permet de remporter régulièrement des projets dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage, et singulièrement 3 projets

successifs en Algérie dans le cadre du programme d'appui P3A, jumelages dont la gestion budgétaire et comptable était assurée par l'ADETEF hier, par Expertise France aujourd'hui.

Le premier, au profit de la DGI déjà, d'une durée de 18 mois, « Poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables », s'est achevé fin 2012. Il portait sur l'amélioration du service aux usagers, la mise en place d'une nouvelle organisation et de nouvelles procédures relatives aux impôts indirects dont la réglementation venait d'être modernisée, l'amélioration des procédures de contrôle fiscal qui s'appuie sur une meilleure programmation fondée sur l'analyse risques, dans une relation transparente et équilibrée avec le contribuable vérifié et enfin l'allègement des procédures contentieuses et la réduction des délais de traitement. Le second qui s'achèvera le 25 octobre 2017 était doté d'un budget de 2 millions d'euros et aura duré de 2 ans. Intitulé, « **Appui à la Direction Générale des Impôts pour l'amélioration de ses performances** » il comprenait quatre composantes : la gestion des ressources humaines, avec comme objectif la définition d'une nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines, la gestion de la performance par la définition



Mme Sylvie STUREL

Cheffe de la Mission de Coopération
Internationale de la DGFIP

d'indicateurs rénovés et de tableaux de bord adaptés ; le renforcement du contrôle interne et de la maîtrise des risques ; le recouvrement, enfin avec la mise en place d'une nouvelle stratégie, un cadre juridique rénové et un guide de procédures actualisé.

Pour un cadastre multifonctionnel

Le troisième, débuté en janvier en appui à l'Agence Nationale du Cadastre et lancé officiellement fin septembre 2017 consiste en la mise en place d'un cadastre multifonctionnel porté par un système d'information à composante géographique permettant la connaissance exhaustive de l'utilisation



تجسيد نظام مسح أراضي متعدد الوظائف
Mise en place d'un cadastre multifonctionnel



Cercle National de l'Armée - le 25 septembre 2017

Suite... >>>

du territoire national tout en garantissant la sécurisation de la propriété domaniale et foncière publique et privée. La fonction fiscalité du cadastre multifonctionnel est en effet au cœur des préoccupations du ministère des finances et les travaux devraient permettre de favoriser la mise en place d'une stratégie nationale domaniale et foncière dont l'un des objectifs est de mettre à disposition du foncier urbanisable.

Si les opérations de cadastre général sont en passe de s'achever, l'ANC

appel d'offre inscrit au P3A toujours, le projet UE Refin doté de 8,6 millions d'euros viendra couronner ce travail de longue haleine, et la DGFIP tentera via Expertise France de participer à cette nouvelle aventure.

Des résultats probants

Mais revenons un peu sur le jumelage au profit de la DGI qui s'achèvera le mois d'octobre; pour en tirer quelques enseignements. La méthode adoptée a contribué de l'avis de tous au succès



devra assurer à terme la conservation cadastrale avec l'objectif d'assurer la concordance du fichier immobilier. Une information cadastrale exhaustive, fiable et actualisée est une donnée importante pour l'élargissement de la matière imposable et de l'assiette par l'identification des îlots et des biens et par la localisation des contribuables et des activités économiques. Le corpus législatif et réglementaire en relation avec le système foncier date principalement de 1975 et les avancées technologiques devront être prises en compte dans la législation et la réglementation. Enfin, il est impératif de disposer d'un plan de formation détaillé permettant de définir les ressources et compétences existantes, les objectifs à relever en matière de changements et mutations technologiques et l'adaptation des postes et profils.

Voilà les principaux objectifs de ce jumelage d'appui à l'ANC. Ces trois projets s'inscrivent naturellement dans le plan stratégique de modernisation du ministère des Finances algérien, dont la dernière mouture a été adoptée fin 2016. Ce plan, très ambitieux, a pour ambition de moderniser l'ensemble des directions du ministère par le biais notamment d'une informatisation moderne. La DGFIP s'est aussi impliquée dans la définition de ce schéma pour le futur, par la voix de 3 de ses administrateurs généraux des finances publics honoraires. Un futur

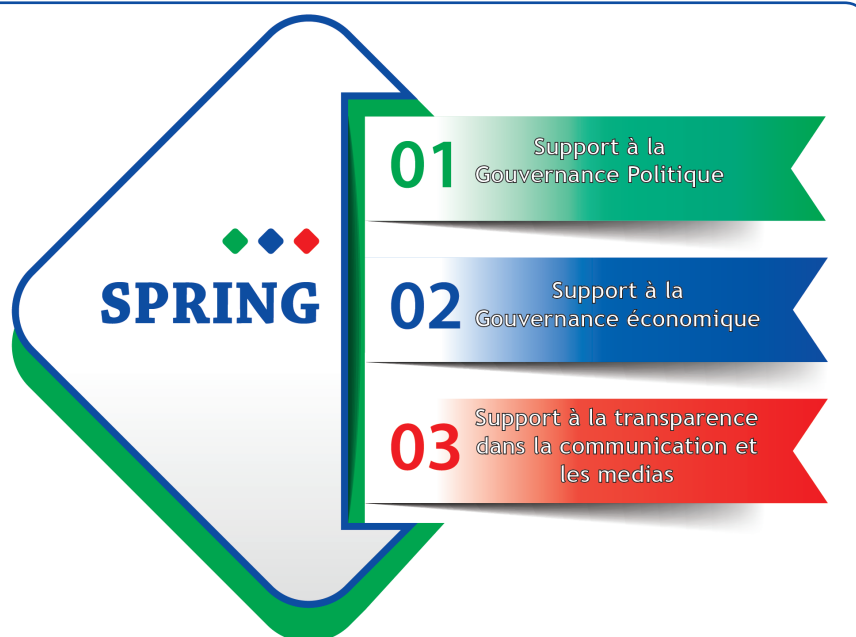
de ce projet. Elle consistait à partir d'un diagnostic partagé à s'attacher à définir ensemble les plans d'action idoines, assorti d'un dialogue à haut niveau à l'occasion de chaque comité de pilotage. Un souci constant et original a guidé l'équipe projet, s'appuyer sur une gouvernance à trois étages (centrale, régional et wilaya) et son corollaire, recentrer l'administration centrale sur des fonctions de définition de la stratégie, de pilotage et d'animation. Une attention particulière a été apportée à la production d'outils pratiques, sous la forme de guides et de fiches afin d'obtenir des retombées rapides et pérennes du jumelage auprès des services.

Des avancées importantes ont été ainsi obtenues comme :

- sur la composante GRH, la révision des statuts du formateur et de l'école nationale des impôts, la mise en place d'un dispositif d'évaluation avec une expérimentation sur 3 sites de la DGI, la mise en place d'un dispositif d'aide à la mobilité dans le cadre des réformes structurelles, la rédaction de projets de texte pour la mise en place de concours sur épreuve, la mise en place d'une application informatique homogène, propre à la GRH (application MASSARI), en lieu et place d'un ensemble d'applications locales, de nature dispersée.

- sur la composante performance, la création d'une structure transversale de centrale dédiée à la gestion par la performance, rattachée directement au directeur général, l'élaboration de différents outils nécessaires et l'expérimentation auprès de deux directions, dont la DGE du dialogue de gestion.
- sur la composante contrôle interne, la mise en place d'une nouvelle gouvernance avec la consolidation du rôle de l'inspection générale en tant que structure de pilotage, d'animation et de suivi du contrôle interne et celle de la maîtrise des risques à la DGI avec un premier plan de contrôle interne et la rédaction d'une charte et d'un code de déontologie de l'audit.
- le recouvrement, enfin, avec la rédaction d'une note de stratégie visant l'amélioration du recouvrement, d'un guide du contentieux, d'un module de formation à destination des receveurs, testé en grandeur réelle, d'un projet de texte valorisant le statut du comptable et d'un plan de communication interne. Les équipes projet qui mènent ces projets en sus de leur activité professionnelle, il n'est pas inutile de le rappeler, investissent énormément pour se mettre au diapason de leurs alter ego, et ressortent enrichies tant sur le plan humain que technique. La fin d'un jumelage les rend mélancoliques, même si les amitiés nouées subsisteront et que le soutien à distance ou sur place viendra prendre le relai en attendant...un nouveau jumelage.

Pour mémoire, la DGFIP conduit actuellement trois autres jumelages, un au Maroc avec la DGI (programme HAKAMA), un en Serbie sur le contrôle interne ministériel et un en Azerbaïdjan sur le contrôle fiscal et contribue à des projets menés par Expertise France sous forme de gestion déléguée, au Maroc comme en Tunisie pour ne citer que les pays du voisinage. La DGFIP peut donc s'enorgueillir d'être un partenaire fidèle de l'Union européenne, notamment en Algérie et remercier la délégation et l'unité de gestion de programme pour la confiance qu'elle lui témoigne et pour son appui constant tout au long des projets. Elle restera en veille attentive, pour se porter candidate à tout futur projet à condition qu'ils s'inscrivent dans la stratégie de coopération de l'équipe France dont elle fait partie, décliner la feuille de route sur la mobilisation des ressources intérieures et fiscales.



Renforcement des capacités de communication institutionnelle des organismes bénéficiaires du programme d'appui à la Gouvernance Economique et Politique de l'Algérie (SPRING)

La mise en œuvre du contrat cadre relatif au renforcement des capacités de communication institutionnelle des organismes bénéficiaires du programme d'appui à la Gouvernance Economique et Politique de l'Algérie (SPRING) a pour objectifs de consolider les connaissances des divers cibles au sein des institutions bénéficiaires du programme SPRING en charge de la communication, de rehausser leur image institutionnelle, moderniser les outils de communication,

notamment les sites web ainsi que d'aider les instances de la société civile à accroître leur efficacité en augmentant leur impact auprès du public. Dans ce cadre, plusieurs institutions Algérienne ont bénéficiées de formations durant la période allant de juin à septembre 2017. Il s'agit :

- Du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire.

- Du Ministère des Finances, Inspection Générale des Finances.
- De l'Office Central de Répression de la Corruption
- De l'Organe National de Prévention et de lutte contre la corruption
- De la cour des comptes
- Du Conseil National Economique et Social
- De l'Institut Algérien de Normalisation
- De l'Association de Protection et Orientation du Consommateur

Plusieurs formes d'intervention ont été retenues pour la mise en œuvre de ce projet, nous citons :

- La formation en Communication Institutionnelle,
- L'Appui à la Communication des organismes de contrôle,
- L'élaboration des stratégies de communication
- La création et amélioration des sites web
- Le renforcement du matériel promotionnel en support papier.

Durant ce projet les opérations suivantes ont été réalisées :

- 22 sessions de formation sur différents aspects de la communication au profit des bénéficiaires du programme SPRING,
- 03 stratégies de communication ont été élaborées au profit des institutions Algériennes,
- 03 sites web d'institution Algérienne ont été améliorés,
- Elaboration d'un support de Communication au profit de l'APOCE.

Appui à la Radio Algérienne pour la formation des journalistes radio à l'éducation aux médias

En Algérie comme ailleurs, les médias en ligne sont en train de bouleverser le rapport des journalistes à la production de l'Information. Constatant que ses journalistes ont besoin d'acquérir des compétences à même d'autonomiser leur conscience critique, de renforcer leur capacité de discernement et d'apprendre à décoder, avec un sens critique, les différents aspects des médias électroniques et de leurs contenus ; la Radio Algérienne a bénéficié de cycles de formations dans le cadre du Programme d'appui à la Gouvernance économique et Politique (SPRING) sous l'intitulé «Appui à la Radio Algérienne pour la formation



Session de formation au centre de Tipaza

Suite... >>>



Session de formation au centre d'Oran

des journalistes radio à l'éducation aux médias».

Trois besoins spécifiques ont été identifiés :

- Éduquer les journalistes à l'utilisation des médias électroniques,
- Renforcer les capacités techniques des divers responsables des émissions s'adressant aux jeunes dans les autres radios dans leurs efforts pour alimenter les diverses plateformes web dans le respect des règles de l'éthique journalistique,

- Former les journalistes à la conception et à la production d'émissions sur l'éducation aux médias (des capsules de 3 à 10 minutes) afin de faire bénéficier les jeunes auditeurs de cette formation, De même les objectifs de la formation dédiée aux jeunes sur le thème de l'éducation aux médias en ligne ont été identifiés comme suit :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité des contenus publiés sur le web et les réseaux sociaux,
- Accompagner les journalistes dans une réflexion sur les règles à respecter dans l'exercice du journalisme, en tenant compte des contraintes imposées par la lecture sur écran (ordinateur et mobile)
- Mettre un accent particulier sur l'éthique et la déontologie et sur la responsabilité individuelle du journaliste dans la diffusion d'informations sur le web et les réseaux sociaux
- Accompagner les journalistes dans la prise en main des principaux outils et services web,

Des ateliers ont donc été tenus sur une période assez courte (et dense) entre

le 12 février et le 6 avril 2017, afin de mettre aussi rapidement que possible les outils méthodologiques entre les mains des journalistes-stagiaires.

En tout, **45 jours** de stage ont été assurés par une équipe de 03 experts, cumulant 225 heures de formations

et cela dans les 03 centres de formations de la Radio Algérienne (Tipaza, Oran et Oum El Bouaghi). **Trente deux (32) journalistes représentant 29 wilayas** ont bénéficié de ces **09 sessions de formation**, avec à chaque fois des participants très motivés et impliqués, conscients de l'importance de produire des contenus radiophoniques sur l'éducation aux nouveaux médias qui correspondent aux normes professionnelles internationales les plus rigoureuses et par conséquent un produit plus attrayant et dynamique avec la nécessité d'utiliser Internet, les réseaux sociaux et les Smartphones dans leur travail quotidien.

A la lumière de ce succès et des nouveaux besoins identifiés, nous espérons que cette expérience se poursuive, dans le cadre d'actions ponctuelles nouvelles.



Session de formation au centre d'Oum El Bouaghi



Session de formation au centre d'Oum El Bouaghi



Atelier « TAIEX » Multi-Pays sur l'économie circulaire

Atelier « TAIEX » Multi-Pays sur l'économie circulaire, organisé par la Commission Européenne dans le cadre des TAIEX Casablanca, Royaume du Maroc, les 03 et 04 Octobre 2017

Les services de l'Assistance Technique et l'Echange d'Information « TAIEX » relevant de la Direction Générale du Voisinage et des Négociations pour l'Elargissement (DG NEAR) de la Commission européenne, a organisé les 03 et 04 Octobre 2017, un atelier régional sur l'économie circulaire.

L'objectif de cette rencontre était de faire le point sur l'évolution de l'économie circulaire dans l'Union européenne et dans le voisinage méridional. Elle visait aussi à identifier d'éventuels domaines de coopération ultérieure en vue de promouvoir l'économie circulaire dans le cadre de la coopération régionale de l'UE.

L'événement a réuni des intervenants institutionnels venant des Etats membres de l'Union européenne, d'Algérie, de Jordanie, de Palestine, d'Egypte, de Tunisie, d'Israël et représentants différents secteurs : Environnement, Développement durable, Appui Institutionnel, etc. Ont pris part aussi, les bailleurs de fonds impliqués dans la confection et la mise en œuvre de l'approche relative à l'économie circulaire dans les pays participants et ce, en vue de débattre des moyens adéquats à promouvoir et à intégrer dans les modèles économiques et dans les stratégies nationales du développement durable.

L'Algérie a été représentée par Monsieur Djilali LEBIBAT, Directeur du Programme P3A (point de contact national TAIEX-SIGMA-JUMELAGE), représentant du Ministère du Commerce, et Madame

ASMA Amel, Directrice à l'Agence Nationale des Déchets, représentante du Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables.

L'économie circulaire, est définie comme une économie qui cherche à maintenir la valeur des produits, des matériaux et des ressources dans l'économie aussi longtemps que possible, pour contribuer à découpler la croissance économique (la fabrication, la production et la consommation) de l'utilisation des ressources naturelles. Elle ambitionne à atteindre des avantages significatifs à la fois économiques, sociaux et environnementaux. A ce titre, l'intention de la communauté internationale de passer à une économie circulaire d'ici 2030 se reflète dans les objectifs de développement durable de l'ONU qui visent à réaliser un changement systémique dans une gamme de domaines interdépendants, par exemple : la production et la consommation durables ; la croissance économique ; et l'action climatique. L'atteinte de ces objectifs sera facilitée, en partie, par la mise en œuvre des approches de l'économie circulaire.

Les différentes présentations des experts participants qui ont animé l'atelier pendant les deux journées, ont couvert les thématiques, ci-après :

- Le modèle européen et mondial du développement durable,
- L'état des lieux de l'économie circulaire dans l'Union européenne et les perspectives européennes dans le domaine,

- L'économie circulaire dans les pays de la Rive-Sud de la méditerranée,
- Les instruments juridiques et économiques pour redynamiser l'économie circulaire,
- Présentation du programme « SWITCH-MED », qui est un programme financé par l'UE au profit des pays de voisinage pour la protection de l'environnement et le développement durable,
- Transformation des déchets en matières premières,
- La transformation des eaux usées comme ressource non exploitée,
- La stratégie européenne du Plastique,
- L'économie verte dans la méditerranée.

Les débats et discussions qui ont suivis, se sont concentrés sur l'écart de prise en charge de l'approche « économie circulaire » entre l'Union européenne et les pays de la rive-sud, en termes de stratégies nationales, de financement, de la fiscalité, de la coordination institutionnelle, des relations avec les opérateurs économiques, des contraintes et obstacles d'adoption et de prise en charge de l'approche, ainsi que les moyens juridiques et opérationnels de promotion et de développement de cette économie.

A ce titre, l'expérience européenne qui est bien avancée se vaut un modèle à suivre par les pays de voisinage, à travers :

- la capitalisation des acquis et des réalisations dans les différentes activités de valorisation des ressources et d'intégrer cette approche dans les industries existantes ;

Suite... >>>

- l'identification des domaines de coopération ultérieure en vue de promouvoir l'économie circulaire dans le cadre de la coopération régionale de l'UE. A ce titre, la mise à niveau institutionnelle est recommandée à travers l'élaboration des stratégies de développement durable et des plans d'action dédiés à cette approche.

A ce sujet, l'UE, par le biais du représentant de la DG NEAR, a affiché son entière disponibilité d'appuyer ce volet à travers les appuis existants tels que : les jumelages institutionnels, les Ateliers d'Assistance Technique et d'Echange d'Information, le programme SWITCHMED et le financement des projets au profit des entreprises à travers les banques européennes.

La participation du programme P3A, visait à s'approprier de cette approche « économie circulaire » en vue d'identifier de possible piste de coopération dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association en référence au volet : « Développement durable et inclusif » qui constitue un axe prioritaire dans la coopération technique entre l'Algérie et l'Union Européenne.

Dans ce contexte, des actions concrètes ont été identifiées. Elle pourraient contribuer à recadrer, promouvoir et mettre en œuvre cette composante non dissociée de la diversification économique, à travers l'utilisation des ressources existantes visant la protection de l'environnement, la création des industries génératrices d'emplois, ainsi que la contribution dans l'équilibre de la balance commerciale via les exportations de matières premières à avantage comparatif, issues de recyclage, telles que : les huiles industrielles usagées, le plastique, le carton, l'électronique et l'électrique et autres potentialités, sachant que cette opportunité demeure en embauche et non exploitée à grande échelle en Algérie, malgré les efforts en termes d'avantages et de promotion accordés par les pouvoirs publics.

Comme propositions opérationnelles à définir avec les principaux secteurs concernés par la thématique, notamment, le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables (Agence Nationale des Déchets), le Ministère de l'Industrie et des Mines, le Ministère du Commerce, et le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et



de l'Aménagement du Territoire, il a été suggéré ce qui suit : est suggéré ce qui suit :

- La réalisation d'un jumelage institutionnel au profit de l'Agence Nationale des Déchets pour renforcer ses compétences techniques, opérationnelles et administratives et l'échange d'expertise. L'opportunité d'un jumelage avec l'Agence de gestion des déchets de la Flandre en Belgique est effective. Cette Agence détient une expérience et un savoir-faire reconnu en Europe;
- l'organisation d'un séminaire « TAIEX » dans le cadre du P3A ayant pour thème : « la sensibilisation et la vulgarisation du consommateur algérien sur le développement durable et l'importance économique, social et environnemental de l'économie circulaire ;
- La réalisation d'un ensemble d'actions ponctuelles couvrant le volet diagnostique et l'état des lieux de la gestion des déchets ainsi que les modalités techniques et opérationnelles de la prise en charge de l'approche « économie circulaire » dans les différents domaines, notamment, la finance locale et la fiscalité, le volet législatif, organisationnel et fonctionnel, et la formation des acteurs impliqués.

Ces actions sont complémentaires aux actions déjà inscrites par les départements concernés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale du développement durable.

En conclusion, cet atelier consacré à

l'économie circulaire a constitué une opportunité à saisir au niveau national pour redynamiser l'industrie de gestion des déchets dont l'Algérie détient un gisement considérable et dont l'exploitation demeure très limitée. Il a aussi mis l'accent sur l'importance de l'économie circulaire considérée comme un programme de transformation doté d'un potentiel important d'emplois et de croissance durable, stimulant les modes de consommation et de production durables.

L'efficacité économique, sociale et environnementale est de taille pour diversifier notre économie et minimiser la facture de l'importation à travers la valorisation des déchets et les transformer en matière première pour les industries nationales et pour l'exportation hors hydrocarbures.

Ainsi, la transition vers l'économie circulaire offre une opportunité pour moderniser l'économie, la rendant plus durable, plus verte et plus compétitive. Cette transition nécessite une transformation à tous les niveaux : local, national et international. A ce titre, les parties prenantes du secteur public et du secteur privé doivent travailler ensemble pour identifier et mettre en œuvre une vision commune « circulaire » de transformation des modes de production, de fabrication et de consommation.

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME
P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A



LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis l'UE. Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques. Un Jumelage est un véritable contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.



ASSISTANCE TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union européenne (max 5 jours).



CRÉÉ LE CHANGEMENT ENSEMBLE

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion ». SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré par l'UE. La conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE. Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009. Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux) et de fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États Membres participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.



UN COMPLÉMENT NÉCESSAIRE

Les ACTIONS PONCTUELLES, de courte ou moyenne durée, centrées sur une problématique donnée, permettent de circonscrire le problème identifié et exposé dans la demande et de proposer des solutions techniques. A titre d'exemple, elles ont concerné le domaine de la Normalisation par des diagnostics et des expertises pour des mises à niveau requises pour l'accès aux normes et standards de qualité. De nombreuses actions ont été menées dans d'autres secteurs stratégiques.



PROGRAMME D'APPUI À LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

SPRING est l'acronyme pour « Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive ». Il a été initié en 2011, pour accompagner les pays du Voisinage Sud suite aux événements du Printemps arabe. Adopté au bénéfice de l'Algérie par la Commission européenne, ce programme vise à renforcer les institutions de gouvernance dans les domaines économique et politique. Ses objectifs consistent à consolider l'Etat de droit, y compris l'accès à la justice, à renforcer la lutte contre la corruption, à encourager la participation de tous les citoyens aux processus de développement, et à améliorer le suivi de la gestion des finances publiques.

CONTACTEZ LE P3A

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12

Site Web : www.p3a-algerie.org
Facebook : www.facebook.com/programmep3a
Twitter : www.twitter.com/p3a_algerie
Chaine Youtube : P3A Algérie
Flickr : www.flickr.com/p3a



Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse : lettre@p3a-algerie.org